



Doc. 13303
01 octobre 2013

Le respect des obligations et engagements de la République de Moldova

Amendement¹ n° 19

Dans le projet de résolution, paragraphe 32, deuxième phrase, remplacer les mots « les plus urgentes » par le mot suivant :

« prioritaires »

Déposé par:

PALIHOVICI Liliana, République de Moldova, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
JANTUAN Stella, République de Moldova, SOC
STROE Ionuț-Marian, Roumanie, ADLE

1. 2013 - Quatrième partie de session

